

C.T.T. Phoenix Couillet – H149



Tournoi série B

(Autorisation CPH n° HAI 1920-11)



Dimanche 29 septembre 2019

Local CTT Phoenix Couillet

Rue de Villers 208 – 6010 Charleroi (Couillet)

Horaire :

<u>Messieurs</u>		<u>Dames</u>	
08h30 :	E6/E4	09h00 :	NC
10h00 :	NC	10h30 :	D
11h00 :	E2/E0		
11h30 :	D2/Do		
13h00 :	D6/D4 – Vétérans	13h00 :	C – Aînées
14h00 :	C	14h00 :	B spéciale
15h00 :	B Spéciale	15h00 :	B
16h30 :	B		

Inscriptions :

- Dans sa série et la série directement supérieure ou série du classement messieurs pour les dames
- 6 € pour une série et 10 € pour 2 séries

Prix en espèces

Inscriptions via <https://resultats.aftt.be/>
Ou jusqu'au jeudi 26 septembre 2019 à 22h00 auprès du juge arbitre via l'adresse mail : eric.vanwymeersch@gmail.com

C.T.T. Phoenix Couillet – H149

Règlement du tournoi du 29/09/2019

1. Le tournoi est autorisé par le Comité Provincial du Hainaut sous le n° HAI 1920-11 et se déroule dans le local du CTT Phoenix Couillet sis à 6010 Charleroi (Couillet), Rue de Villers 208 (salle de gym de la plaine de jeux).
2. Le tournoi se joue selon les statuts et règlements de la F.R.B.T.T. et est réservé aux personnes affiliées à l'une de ses ailes. Chacun doit pouvoir, le cas échéant, présenter sa carte d'affiliation ou une pièce d'identité.
3. Chaque participant devra régler son inscription et se faire pointer auprès du juge arbitre dès son arrivée.
4. Il sera fait usage de 8 tables et de balles officielles blanches.
5. Les rencontres se déroulent en trois sets gagnants.
6. Le premier tour de chaque série se fera par poules de 3. La suite de la compétition se fait par élimination directe.
7. Chaque joueur doit obligatoirement s'inscrire dans la série de son classement et peut s'inscrire dans la série directement supérieure ou une série spéciale.
8. Les dames doivent obligatoirement s'inscrire dans la série de leur classement dames et peuvent s'inscrire dans la série dames directement supérieure ou dans la série de leur classement messieurs.
9. Les inscriptions sont à effectuer via <https://resultats.aftt.be/> ou par écrit pour le jeudi 26 septembre 2019 à 22h00 chez le Juge Arbitre via l'adresse mail eric.vanwymeersch@gmail.com
10. Le comité organisateur décline toutes responsabilités en cas d'accidents, pertes ou vols.
11. Les joueurs régulièrement inscrits mais absents verseront le montant de leurs inscriptions dans les 15 jours au compte 750-9061906-33 du Comité Provincial du Hainaut.
12. Le juge arbitre et ses adjoints prendront toutes les mesures nécessaires pour assurer le bon déroulement du tournoi.
13. En fonction du nombre d'inscrits, les organisateurs se réservent le droit de modifier l'organisation du tournoi.
14. Le tournoi sera doté de prix en espèces.
15. Une petite restauration sera assurée durant toute la durée de la compétition.
16. Il est strictement interdit de fumer et aucune boisson contenue dans du verre ne sera autorisée dans la salle.